

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 281

Artikel: Sur le thème de la liberté d'expression : fête populaire en Valais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

casation d'une victoire électorale, pourrait revendiquer la responsabilité gouvernementale (chance d'alternance). Cela implique la constitution de deux grands partis ou de deux coalitions stables, capables de mobiliser chacune un nombre équivalent de partisans parmi les électeurs (bipolarisation).

Le passage de la démocratie de concordance à la démocratie de concurrence comporte des avantages importants :

- les élections permettent au citoyen de choisir entre deux équipes capables de gouverner, et entre deux programmes politiques et ainsi de participer réellement à l'édification de la politique gouvernementale ;
- la participation électorale augmenterait considérablement ;
- le gouvernement détiendrait l'autorité et la capacité de direction indispensable dans une société industrielle avancée. Il pourrait s'appuyer sur un programme légitimé démocratiquement par les élections générales : sa position face aux intérêts particuliers serait limité par un contrôle attentif de l'opposition, et par le fait que l'Exécutif aurait à rendre compte régulièrement devant les électeurs.

3. MESURES

Alors que la plupart des pays occidentaux ont passé à la démocratie de concurrence, ou sont en voie d'y parvenir, la Suisse est bientôt le seul pays à persévérer dans l'immobilisme du gouvernement de tous les partis.

Les raisons de cet état de choses sont simples : le système institutionnel actuel (référendum, bicaméralisme intégral, principe de la collégialité, etc.) ne permet pas d'établir un régime de concurrence désirable. Un premier train de mesures devrait tendre à écarter les éléments qui contraignent à la concordance.

On peut énumérer brièvement les réformes les plus importantes et les plus nécessaires dans cette optique :

1. Le Conseil des Etats perd sa parité de droit avec le Conseil national. Ce dernier seul désigne le gouvernement. Le Conseil des Etats a un droit de veto suspensif : il peut retarder les projets de la Chambre du peuple, mais pas les empêcher.
2. La majorité relative du Conseil national peut seule décider qu'un projet de loi soit soumis à la votation consultative ou au référendum.
3. Le renversement de la règle de compétence de l'article trois de la Constitution permet d'éviter que, comme aujourd'hui, de nombreux projets de loi nécessitent une modification constitutionnelle.
4. L'initiative constitutionnelle est rendue plus difficile.

Des mesures ultérieures doivent permettre la constitution de deux grands partis ou de deux coalitions stables. Sous cet aspect, le projet le plus important est la hiérarchisation du gouvernement : le président de la Confédération est élu pour quatre ans ; les autres conseillers fédéraux sont désignés ou remerciés sur sa proposition. Pour éviter le fractionnement des partis et améliorer les chances d'alternance au pouvoir, le système uninominal majoritaire (système anglais) est introduit.

Ces réformes¹ doivent être complétées par d'autres mesures d'importance secondaire qu'il n'est pas besoin d'énumérer ici. Leur but principal est d'éliminer les effets indésirables de cette réforme.

R.E. Germann

¹ Une discussion détaillée du modèle de réforme esquissé ici se trouve dans : R.E. Germann, « Politische Innovation und Verfassungsreform », à paraître.

ANNEXE DE L'EDITORIAL

Contact avec le Chili

Sur le thème de la liberté d'expression : Fête populaire en Valais

Sapinhaut, un nom qui peut-être pour certains est déjà évocateur de réjouissance : deux festivals de musique pop s'y sont déroulés en automne 1971 et 1972. Mais cette année, c'est de tout autre chose qu'il s'agit.

En effet, Sapinhaut, regroupement de mayens au-dessus de Saxon, sera le lieu de rendez-vous, les 14, 15 et 21, 22 septembre prochain de la jeunesse valaisanne et peut-être aussi des moins jeunes. On y discutera, dans la plus grande liberté, de problèmes qui restent un peu à l'écart dans la presse valaisanne, ou qui n'y sont présentés que selon une optique, tels que les travailleurs émigrés, le Chili, l'avortement, la lutte antimilitariste. On abordera aussi les thèmes de l'école et de l'église. Ce sera en quelque sorte un grand brassage d'idées, tout ceci sous forme de conférences, de débats, de lectures proposées, de discussions de groupes.

Et pour garder l'esprit de la Fête, des théâtres inédits, des marionnettes, du cinéma seront aussi là, ainsi que de la musique, beaucoup de musique. Ce rendez-vous assez exceptionnel, vu la grande liberté laissée aux organisateurs, est actuellement préparé par plusieurs groupes de jeunes en Valais et à l'étranger. Souhaitons qu'il rencontre dans la population un accueil chaleureux et qu'il soit le point de départ de discussions fructueuses.

Nous essaierons de faire un saut à la Fête, si pour vous c'est trop loin, et de vous en reparler.

— Des sommes sur la réalité chilienne : « Chili Information », case postale 93, 1001 Lausanne 6.

— Des sommes à verser pour la résistance chilienne : Association suisse de soutien à la résistance chilienne, CCP 10-1442, Lausanne.